

LE COMEDE

Association sans but lucratif
Hôpital de Bicêtre
78, rue du Général Leclerc - BP 31
94272 Le Kremlin-Bicêtre

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE COMEDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par un excédent de 98 507 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – Fondements de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 mai 2019

FIDUCIAIRE DE L'OURCQ
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Jean-François PLANTIN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017	PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
	Amortissements		Net				
	Brut						
ACTIF IMMOBILISE							
A - Immobilisations incorporelles							
Ouverture et création, refonte site internet	31 811,83	28 874,13	2 937,70	6 157,70		36 640,00	36 640,00
Logiciels, licences, etc	21 088,52	21 088,52	-	187,50		310 000,00	310 000,00
Sous-total A	52 900,35	49 962,65	2 937,70	6 345,20		275 375,35	220 909,03
B - Immobilisations corporelles							
Agencements, aménagements	96 200,74	69 136,73	27 064,01	8 617,62		98 507,16	54 466,32
Matériel de bureau	4 031,87	3 850,92	180,95	486,95			
Matériel informatique	60 866,66	46 413,37	14 453,29	15 361,05			
Matériel de transport	13 983,00	2 076,38	11 906,62				
Mobilier	30 300,10	26 532,39	3 767,71	2 664,08			
Matériel médical	8 905,53	7 404,99	1 500,54	2 063,34			
Sous-total B	214 287,90	155 414,78	58 873,12	29 793,04		720 522,51	622 015,35
C - Immobilisations financières							
Participation financière			152,50	152,50			
Caution			640,00	100,00			
Dépôt de garantie			4 576,94	168,96		82 283,00	72 649,00
Sous-total C			5 369,44	421,46			
ACTIF IMMOBILISE - Total I	267 188,25	205 377,43	67 180,26	35 959,70		350 203,00	80 203,00
ACTIF CIRCULANT						14 983,00	73 714,00
Stocks et en-cours							
Avances et acomptes versés sur commande							
Avances et acomptes aux personnels							
Créances			4 220,52	3 936,52		447 469,00	226 566,00
Subventions à recevoir							
Débiteurs divers			2 003 830,28	1 854 111,60		32 500,00	219 827,20
Valeurs mobilières de placement			82 945,78	37 789,27		193 396,61	164 118,03
Titres							
Disponibilités						163 050,22	152 501,39
Disponibilités banque			406 706,47	135 934,09		295 536,52	255 744,91
Disponibilités compte postal			97,51	125,05		39 363,44	44 659,01
Caisse			65,30	207,36		68 627,59	159 630,54
Charges constatées d'avance			1 842,25	1 666,84		606 422,48	224 668,00
ACTIF CIRCULANT - Total II			2 499 708,11	2 033 770,73		1 398 896,86	1 321 149,08
TOTAL GENERAL (I + II)			2 566 888,37	2 069 730,43		2 566 888,37	2 069 730,43



Charges d'exploitation		EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Achats			
606300	Fournitures entretien et équipement	1 763,23	2 817,81
606400	Fournitures administratives	16 527,23	4 401,89
606800	Fournitures diverses non médicales	3 929,65	5 427,93
60830	Fournitures pédagogiques	501,03	
607000	Fournitures médicales	1 118,04	1 864,49
		23 839,18	14 512,12
Services extérieurs			
612500	Crédit bail	2 157,80	2 157,80
6130/35	Location de véhicules et de matériel	1 393,82	470,00
614000	Charges locatives immobilières	27 399,55	15 861,52
615000	Entretien, réparation, maintenance	31 461,63	28 205,97
616000	Assurances	4 314,03	3 499,26
618300	Documentalton	3 590,61	6 523,98
		70 337,44	56 718,53
Autres services extérieurs			
618500	Colloques, séminaires, conférence	50,00	
6226	Honoraires, concours divers	145 626,21	140 883,30
622700	Frais d'acte et de contentieux	357,49	50,00
622900	Autres concours	237,60	237,60
623300	Participation actions collectives		100,00
623600	Catalogues, imprimés, publications	11 555,30	16 590,20
6250	Voyages, déplacements, missions	22 152,60	23 851,13
625700	Réceptions	3 676,03	5 108,82
6261	Téléphone	11 160,49	8 593,79
6262	Frais postaux	12 183,05	11 638,94
627800	Frais bancaires et chèques postaux	1 280,53	1 505,23
628100	Conisations à autres associations	2 875,00	1 720,00
628400	Annonces pour recrutement du personnel		2 824,38
		211 154,30	213 103,39
Impôts, taxes et assimilés			
631100	Taxe sur les salaires	80 983,00	89 862,00
631/633	Participation à la formation	28 755,04	27 575,80
632	Charges fiscales sur congés à payer		420,67
633400	Participation à l'effort de construction	5 724,00	4 049,00
637000	Redevance	50,00	
		115 512,04	121 086,13
Charges de personnel			
641100	Salaires bruts	1 089 320,84	1 073 991,11
641200	Congés payés	7 078,39	6 009,85
641450	Indemnités de départ à la retraite	26 320,00	10 582,16
6414/644	Indemnités		113 576,90
641420	Gratifications des stagiaires	28 033,80	5 405,40
641440	Indemnités journalières de Sécurité Sociale	1 102,50	
645100	Sécurité Sociale, part patronale	338 875,61	347 775,94
645310	Retraite complémentaire, part patronale	83 394,61	83 234,10
645350/60	Prévoyance	15 762,77	14 466,09
645370	Mutuelle	2 710,48	1 856,98
645400	Chômage, part patronale	45 751,72	45 358,07
645800	Charges sociales à payer sur congés payés	7 361,97	2 584,24
645700	Médecine du travail	5 390,80	4 930,50
6459	Charges sociales à payer		
648000	Charges C.E.T.	540,00	249,93
		1 651 643,49	1 692 333,23
Autres charges			
651100	Redevances pour concessions - Licences	6 185,19	5 581,42
651600	Droits d'auteur et de reproduction (Cesan)		
		6 185,19	5 581,42
654400 Perte sur créance ex. antérieur			
Charges de l'activité			
657200	Participation activités	20,00	
65801	Laboratoires	592,85	440,64
65803	Médicaments	1 610,95	2 164,51
65808	Aides sociales	6 403,93	6 123,26
65809	Transports des malades	362,00	210,10
658	Charges diverses patients	389,38	279,30
		9 379,11	9 217,81
Amortissements			
681100	Dotation aux amortissements	27 710,40	21 481,93
		27 710,40	21 481,93
Provisions pour pensions et obligations similaires			
681500	Provisions pour risques & litiges	9 634,00	3 751,00
689410	Engagement à réaliser sur exploitation	270 000,00	80 203,00
		14 983,00	73 714,00
		294 617,00	150 166,00
Total des charges d'exploitation (I)		2 410 378,15	2 284 200,56

Produits d'exploitation		EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
70800	Prestations		
70801	Prestations encaissées des C.P.A.M.	46 287,38	47 840,65
706050	Prestations encaissées des C.P.A.M. accord national		
7061/706400	Prestations diverses	11 775,00	3 545,56
708500	Prestations (formations)	70 128,78	62 166,62
708300	Prestations diverses		15 000,00
	Prestations guide		
		128 191,16	128 552,83
	Subventions d'exploitation		
	<i>Subventions nationales</i>		
740020	DAAEN Ministère de l'intérieur, direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité	60 000,00	50 000,00
740025	AIDES	20 000,00	
740030	DGS - Ministère des solidarités et de la santé Direction générale de la santé	272 800,00	272 800,00
740040	INPES - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé	120 000,00	80 000,00
740045	Ministère de l'éducation nationale, fonds développement de la vie associative - FDVA	7 000,00	4 900,00
740046	Direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale IDF, BOP 163 FDVA ILDE DE France		2 400,00
740050	DGCS Ministère du logement et de l'habitat durable, direction générale de la cohésion sociale	15 000,00	15 000,00
740060	Ministère de l'intérieur, direction générale des étrangers en France, direction de l'asile (SDA)	200 000,00	240 000,00
740065	Réserves parlementaires		43 500,00
740080	CGET	25 000,00	25 000,00
740070/170	ASP	1 541,28	795,11
		721 341,28	734 395,11
	<i>Subventions locales</i>		
741150	Agence régionale de santé d'Ile-de-France	293 100,00	293 100,00
741160	Agence régionale de santé PACA	80 000,00	80 000,00
741170	Agence régionale de santé Guyane	80 000,00	30 000,00
741180	Conseil départemental du Val de Marne, direction départementale interministérielle de la cohésion sociale du Val de Marne DDCS	15 000,00	10 000,00
741181	DDCS LOIRE	10 000,00	
741200	Conseil régional d'Ile-de-France		33 178,08
741600	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne	37 380,10	42 470,91
741604	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne forfait patients	2 735,00	
741605	Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne forfait Accord National	52 903,00	
741700	Direction régionale aux droits des femmes DRDFE	10 000,00	
741750	Direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale DRJSCS	20 000,00	20 000,00
741800	Ville de Paris	50 000,00	56 000,00
741810	Ville Du Kremlin Bicêtre	700,00	700,00
741900	Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile de France	20 000,00	20 000,00
		671 818,10	585 448,99
	<i>Subventions sur Fonds internationaux</i>		
749000	FAMI Asile	299 667,15	300 911,70
749050	FAMI Intégration	89 377,67	87 965,52
		389 044,82	388 877,22
	<i>Aides privées</i>		
749370	Fonds INKERMANN FDF	20 000,00	20 000,00
74937	FDF - "Humanisation des soins", "plateforme téléphonique, mails"	13 600,00	
	FDF - Habitat	20 000,00	9 276,71
	FDF - Jeunes		20 000,00
	FDF - Solidarité migrants	40 000,00	31 000,00
749390	Fondation Entreprise Sanofi Espoir	130 000,00	148 925,00
749400/1	Sidaction - Sidaction Guyane	56 000,00	50 000,00
749410	Barreau de Paris	8 000,00	8 000,00
749560	Fondation MJP	20 000,00	
749650	Fondation Abbé Pierre		30 000,00
749670	Fondation RAJA	12 500,00	2 500,00
749700	Médecins sans Frontières	54 168,00	4 924,00
		374 268,00	324 625,71
		2 457 607,72	2 390 190,59
	Total des produits d'exploitation (II)		
	RESULTAT D'EXPLOITATION (II-I)	47 229,57	105 990,03

668000	Charges financières	-	23 712,20	-	20 783,48
76800	Produits des placements		1,85		
	RESULTAT FINANCIER (III)	-	23 710,35	-	20 783,48
671000	Pertes exceptionnelles		-7 583,48		-11 124,70
672000	Pertes sur exercice antérieur		-2 967,14		-22 052,68
675	Pertes sur immobilisation mise au rebut				
770000	Produits exceptionnels		714,35		1,26
772	Produits exceptionnels sur exercice antérieur		84 824,21		2 435,89
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (IV)		74 987,94	-	30 740,23
	TOTAL DES CHARGES		2 444 640,97		2 338 161,42
	TOTAL DES PRODUITS		2 543 148,13		2 392 627,74
	RESULTAT NET DE L'ANNEE (II-I+III+IV)		98 507,16		54 466,32

Evaluation des contributions volontaires en nature

Locaux	150 000,00	150 000,00
Produits pharmaceutiques	77 000,00	77 000,00
Prestations gratuites	140 000,00	140 000,00
Prestations gratuites d'interprétabilité	60 000,00	60 000,00
Laboratoires d'analyse médicale	380 000,00	380 000,00
Impression et diffusion / guide et livret	400 000,00	400 000,00
Locaux et prestations gratuites E.S.D	150 000,00	150 000,00
Contributions volontaires en nature	1 357 000,00	1 357 000,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

Le résultat pour l'exercice 2018 est de + 98 507,16 après un résultat 2017 de + 54 466,32 euros.

Le total des charges se monte à **2 444 640 €** contre 2 338 161,42 € en 2017 (+4,55%) ; le total des produits atteint **2 543 148,13 €** contre 2 392 627,74 € en 2017 (+6,29%).

Le montant des charges atteint fin 2017 a servi de base à l'élaboration des prévisions budgétaires 2018. Depuis 2017, plusieurs revalorisations salariales ont été mises en oeuvre par les instances du Comede dans le cadre d'une restructuration interne modifiant l'organigramme de l'association. En effet, face à l'accroissement de l'activité, à la mise en place et/ou au développement des différents dispositifs, une coordination générale a été créée au cours du second semestre 2017. Elle est composée : des coordinateurs de dispositifs (centre de santé, Espace santé droit et Comede Paca), des coordinateurs nationaux de pôles (médical, santé mental et sociojuridique), de la responsable des financements, du chargé de communication, et des deux membres de la direction. Les prévisions de charges ont été étroitement suivies afin d'encadrer les écarts entre charges et recettes au fil de l'année.

Après la stabilisation de ce nouvel organigramme durant l'année 2018, la structuration formelle du pôle prévention et promotion de la santé et la création du poste de chargé des ressources humaines et d'administration en 2019 viendront compléter cette restructuration hiérarchique de l'équipe professionnelle.

En 2018, l'exercice est excédentaire pour la quatrième année consécutive après un résultat déficitaire en 2014.

2014 : - 21 905,52 € ; 2015 : + 59 164,85 € ;
2016 : + 90 324,99 €, 2017 + 54 466, 32 €,
2018 : + 98 597,16.

Ce résultat a été obtenu grâce à des sources de financement nombreuses et diversifiées (40 sources de financement différentes incluant des subventions publiques –régionales, nationales et européennes- et privées, des dons de particulier et des ventes de prestation). Cette diversification, permet de réduire le niveau de dépendance des activités de l'association à un financement en particulier, elles impliquent cependant une charge de travail importante pour le service financier, confronté de plus en plus souvent à des dossiers de financement complexes impliquant des délais de traitement de plus en plus longs.

Au cours du premier semestre 2018, différents signaux inquiétants concernant des subventions importantes ont conduit à la mise en place d'un plan d'encadrement strict des charges, le plan d'économie mis en place a pu être interrompu suite aux dialogues de gestion et aux retours positifs aux demandes de subvention introduites. Chaque année, le manque de visibilité sur l'octroi des subventions provoque des difficultés d'anticipation et impacte la capacité de programmation de l'association, 133 dossiers de demandes de subventions ont été transmis en 2018 afin de garantir un excédent budgétaire et d'alimenter les fonds propres de l'association conformément aux orientations du Conseil d'Administration. La préoccupation du Comede quant à la structure de ses recettes reste une préoccupation permanente.

Les ressources propres de l'association sont en augmentation (+ 37 335,5 €).

Le total des différentes prestations fournies par le Comede (prestations de formation, remboursements CPAM, prestations diverses) et les dons perçus se montent à 227 049,06 € en 2018, soit 9 % du total des produits de l'association (en légère progression, 8% en 2017).

Ce pourcentage doit encore augmenter pour atteindre un seuil minimal à même de garantir un niveau de ressources propres acceptable diminuant de ce fait progressivement la situation de dépendance de l'association aux sources de financement externes (soit un peu plus de deux fois le montant actuel pour approcher des 20% du total des produits).

L'augmentation des ressources propres en 2018 s'explique par l'accroissement des prestations encaissées, notamment les produits de formation et prestations diverses et des dons. A ce stade, le Comede n'organise pas de campagne d'appel national à la générosité du public et diffuse ses appels à dons dans son réseau de membres et sympathisants, via notamment sa revue Maux d'Exil.

Le niveau des remboursements CPAM est de nouveau en légère diminution (-3,25%) pour atteindre 46 287,38 €. Après quatre années consécutives de diminution des remboursements CPAM, ce poste a augmenté régulièrement en 2016 et 2017. La légère augmentation qu'a connue cette ressource en 2014 avait généré un espoir de stabilisation, les résultats en baisse de l'année 2015 ne semblaient cependant pas confirmer cette tendance. La mise en place d'un nouveau logiciel de contrôle des droits à l'assurance maladie des patients (CDR, service de Contrôle des droits des patients) a toutefois permis une meilleure connaissance, en amont de la prise en charge, de la situation des patients et donc des possibilités de remboursements, diminuant ainsi les rejets de facturation par les caisses d'assurance maladie. Le remboursement des prestations offertes aux patients constitue un enjeu important pour l'association, puisque le dispositif du centre de santé du Comede offre un accompagnement pluridisciplinaire et un accueil inconditionnel aux personnes étrangères exposées à des facteurs de vulnérabilité selon des critères de vulnérabilité sociale mis en place par le Comede. Le choix d'accueillir en priorité les patients les plus précaires et notamment ceux qui ne bénéficient d'aucune couverture maladie à leur entrée dans le dispositif s'inscrit pleinement dans le projet associatif et la charte du Comede.

Les charges financières ont augmentés de 2929 € (+14,1%) entre 2017 (20 783,48 €) et 2018 (23 712,2 €). Ces charges restent particulièrement élevées pour une structure associative telle que le Comede, qui flèche la grande majorité de ses produits sur le développement de son activité opérationnelle. Elles sont, comme par le passé, dues aux frais provoqués par les contraintes liées aux contrôles des Fonds Européens, le FAMI asile notamment. Ces retards provoquent des tensions de trésorerie tout au long de l'année.

1. LES FAITS MARQUANTS

1.1. Mouvements dans l'équipe salariée du Comede

Le Comede compte 38 salarié-e-s au 31 décembre 2018 correspondant à 28,68 ETP (contre 28 ETP en 2017) pour 48 106 heures travaillées (contre 45 950 heures en 2017 + 2 156 heures, + 4,7 %).

Recrutement :

- Une psychologue en mai
- Une accueillante sociale en août
- Une assistante sociale en novembre

Départ :

- Une accueillante sociale arrivée en juillet 2017, départ en juillet 2018
- Un directeur opérationnel arrivé en décembre 2008, départ en juillet 2018
- Une infirmière arrivée en avril 2010, départ décembre 2018

1.2. Les difficultés de trésorerie

L'acquittement régulier des charges est assuré par l'accord de cession de créances conclu avec le Crédit Coopératif et une autorisation de découvert ponctuellement consentie par cette même banque, ainsi que par le Crédit Lyonnais dans une moindre mesure. Ces différentes dispositions occasionnent de coûteux frais bancaires (29 573,61 € en 2015, 18 758,31 € en 2016, 20 783,48 € en 2017 et atteignent **23 712,2 € en 2018**) dus notamment aux retards de versement des subventions des Fonds Européens mais également au versement tardif des différentes subventions perçues par l'association (voir subventions à recevoir).

Ces **difficultés chroniques de trésorerie** s'expliquent par :

- La part prépondérante de la subvention des Fonds européen pour l'asile et pour l'intégration dans le budget (15,8% des produits d'exploitation), dont les versements des divers reliquats restent suspendus à une procédure de contrôle de trois niveaux sur l'ensemble des subventions accordées par les Directions Métier de la Direction générale des étrangers en France et le Bureau de Gestion Mutualisée des Fonds Européens. Les audits des années 2011, 2012 et 2013 ont été finalisés. Les contrôles 2014, 2015 et 2016 sont en cours de finalisation après l'introduction d'une demande d'avenant favorable au Comede, réduisant les potentielles décotes que les critères de contrôle de gestion auraient imposé sans cela.
- La concentration des versements des premières tranches de la majorité des autres subventions d'un montant supérieur à 50 000 euros sur le second semestre, les conventions étant elles-mêmes signées tardivement dans l'année.

Ainsi, le montant des subventions à percevoir au 31 décembre 2018 a atteint le niveau record de **2 003 830,28 euros**. Ce montant, jamais atteint jusque-là, fragilise l'association malgré son excellente santé budgétaire garantie par la réalisation d'excédents annuels et un engagement sans faille du service financier et de la direction de l'association.

Perspectives : Le recours à l'émission de Titres associatifs (conformément à l'article L213-9 du code monétaire et financier) pour un montant maximum de 350 000 euros, autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2018 a pu être repoussé jusque-là, afin de ne pas augmenter le niveau d'endettement de l'association. L'étalement du paiement des charges par la négociation d'échéanciers en phase avec le plan de trésorerie de l'association et un travail de suivi étroit de la situation des comptes bancaires avec le Crédit Coopératif et le Crédit Lyonnais ont permis d'honorer l'ensemble des charges malgré les retards d'encaissement de subventions conventionnées.

Cette inquiétude est d'autant plus d'actualité, que l'Etat continue de substituer, le plus souvent, le système des subventions par conventionnements pluriannuels (sur objectifs communs), par des appels à projets annuels et des marchés publics peu compatibles avec les caractéristiques du budget du Comede et la nature de ses activités.

1.3. Les subventions :

Les subventions d'exploitation sont en **augmentation + 123 125,17 € (+ 6%)** par rapport à 2017. Les subventions nationales sont en **diminution - 33 053,83 € (-4,5%)**, les subventions régionales/locales

sont en **nette augmentation + 86 369,11 € (+ 14,7%)**, les subventions internationales sont **stables** et les aides privées sont en **augmentation + 69 642,29 € (+ 21,5%)**.

Le financement du Comede a toujours été dépendant des subventions d'exploitation (publiques notamment nationales/régionales/locales), elles représentent **85 % du total de ses produits** en 2018.

La difficulté de suivi et de prévision résulte

- De l'émiettement des sources de financement : aux côtés des sept principaux bailleurs publics (DGS/Ministère de la santé, Service de l'asile, Santé Publique France, ARS Ile-de-France, PACA, Guyane et FAMI), le Comede multiplie les petites et moyennes subventions pour parvenir à cofinancer et mener à bien ses actions, un même bailleur intervenant sur différentes lignes de financements. **En 2018, le Comede a bénéficié du soutien de 29 bailleurs différents correspondant à 34 subventions.**
- De la structure des recettes du Comede (près de 50% des produits de l'association sont obtenus dans le cadre de financements annuels, les produits propres de l'association ne représentant que 9% du total des produits) qui impacte la capacité de prévision budgétaire et d'anticipation de l'association. La variabilité et la précarité des diverses subventions annuelles rendent difficile la prévision à moyen terme et fragilisent l'association.

L'activité

Evolution de l'activité et principaux indicateurs 2018

- Accueil, soins et soutien

La progression de l'activité globale (total des actes +9%, file active +6%) recouvre une augmentation des consultations dans l'ensemble des dispositifs (+23%), et une diminution des permanences téléphoniques (-17%), notamment due à celle du Centre de santé (-61%). On note la forte progression d'activité globale pour les pôles santé mentale (+109%), socio-juridique (+14%) et médical (+8%).

- Information, formation et recherche:

Ces activités se sont stabilisées sur l'ensemble des modalités d'interventions et publications, dans la limite des moyens disponibles et de la capacité de réponse du Centre-ressources aux multiples sollicitations. En 2018 a notamment paru la nouvelle édition du Livret de santé bilingue, en partenariat avec Santé publique France et la DGS

- ✓ 13 853 consultations effectuées, dont 11 295 au Centre de santé, 1 406 à Pantin, 504 à l'Espace santé droit, 320 à Marseille, 165 à Saint-Etienne, 163 à Paris et 4 970 appels traités par les permanences téléphoniques : 2 028 nationales, 1 099 Ile-de-France (894 ESD, 816 CDS), 744 Paca et 246 Guyane.

- ✓ Par pôle d'activité (consultations et appels) :

5 637 pôle médical, 5 142 pôle social et juridique, 3 485 accueil Centre de santé, 3 180 pôle santé mentale et 1 521 pôle prévention, exclusivement au Centre de santé (638 éducation thérapeutique, 529 infirmière, 299 ostéopathie et 55 sage-femme).

- ✓ 6 837 personnes soutenues : 3 795 dans le cadre des permanences téléphoniques, 2 383 au Centre de santé, 244 à l'Espace santé droit, 200 à Pantin, 123 à Marseille, 50 à Saint-Etienne et 42 à Paris.
- ✓ 153 demi-journées de formation, 16 séances d'enseignement, 38 interventions publiques (colloques, séminaires etc.) et contribution à 44 groupes experts et collectifs.
- ✓ 26 publications spécialisées, dont trois numéros de la revue Mieux d'exil, outre le Guide Comede et le Livret de santé bilingue.

1.4. La mise en place d'outils d'analyse budgétaire.

Cette action entreprise courant 2010, suite à l'audit réalisé en 2008-09, s'est concrétisée depuis 2013 par la création d'un poste dédié et le recrutement d'un chargé de financement, puis par la création en 2017 de temps de travail supplémentaire (0,4 etp chargé de financement salarié et 0,2 etp chargé de financement bénévole)

L'évolution de la gestion financière et organisationnelle de la structure permet d'envisager les différents postes de charges selon une structure analytique. En effet, l'ensemble des actions et budgets sont élaborés sur la base d'une affectation analytique en fonction du temps de travail réel (plannings d'activités).

Cette activité est divisée en trois postes analytiques :

- Accueil, soin, soutien (ASS)
- Centre-ressources (CR)
- Frais généraux (FG)

Cette répartition est appliquée à l'ensemble des dispositifs d'accueil et d'accompagnements du Comede : centre de santé, espace santé droit, Comede PACA, Comede Guyane et centre ressources national (permanence téléphonique, publications, formations).

Sur cette base, l'ensemble des postes de charges et principalement les charges de salaire sont réparties en fonction des plannings d'activités, des clefs de répartition (par territoire, typologie des publics, et tout autre indicateur pertinent) et servent à l'élaboration des budgets d'action.

2. PRINCIPES

Les comptes ont été établis conformément aux conventions générales comptables et dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.
- Conformément aux règlements CRC N° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables pour la première fois à l'exercice 2005, l'association avait analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiquées.

L'application des nouvelles règles n'avait eu aucun impact sur les comptes annuels de l'Association. Les mêmes principes ont été appliqués en 2018.

3- BILAN

3.1 BILAN : ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant	Mouvements 2018		Montant
	31/12/2017	Acquisitions	Suppressions	31/12/2018
Ouverture et création, refonte site Internet	31 811.83			31 811.83
Logiciels et frais accessoires	5 689.87			5 689.87
Droits d'entrée CHORUS	10 764.00			10 764.00
Logiciel antivirus	4 634.65			4 634.65
	52 900.35			52 900.35

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant	Mouvements 2018		Montant
	31/12/2017	Acquisitions	Suppressions	31/12/2018
Aménagements	69 040.60	27 160.14		96 200.74
Matériel de bureau	4 031.87			4 031.87
Matériel informatique	69 301.93	10 689.84	19 125.11	60 866.66
Matériel de transport		13 983.00		13 983.00
Mobilier	29 197.68	2 150.00	1 047.58	30 300.10
Matériel médical	8 905.53			8 905.53
	180 477.61	53 982.98	20 172.69	214 287.90

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant	Mouvements 2018		Montant
	31/12/2017	Dotation	Suppression	31/12/2018
Ouverture et création, refonte site Internet	25 654.13	3 220.00		28 874.13
Logiciels et frais accessoires	6 218.90			6 218.90
Droits d'entrée CHORUS	10 764			10 764.00
Logiciel antivirus	3 918.12	187.50		4 105.62
	46 555.15	3 407.50		49 962.65

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant	Mouvements		Montant
	31/12/2017	Dotation	Suppressions	31/12/2018
Aménagements	60 422.98	8 713.75		69 136.73
Matériel de bureau	3 544.92	306.00		3 850.92
Matériel informatique	53 940.88	11 597.60	19 125.11	46 413.37
Matériel transport		2 076.38		2 076.38
Mobilier	26 533.60	1 046.37	1 047.58	26 532.39
Matériel médical	6 842.19	562.80		7 404.99
	151 284.57	24 302.90		155 414.78

Nota : L'association a choisi d'amortir linéairement sur des durées de :

- 5 ans pour les aménagements, matériels de bureau, mobilier, matériel médical
- 3 ou 4 ans pour le matériel informatique
- Entre 1 et 4 ans pour les immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	2017	2018
PARTICIPATION FINANCIERE	152,50	152,50
CAUTION	100.00	640.00
DEPÔT DE GARANTIE	168.96	4 576.94
	421.46	5 369.44

Solde du montant versé pour prêt par LINDE, d'une bouteille d'oxygène. La déduction annuelle correspond aux frais d'entretien de la bouteille. Le Contrat a été renouvelé en octobre 2018 pour une durée de trois ans.

ACTIF CIRCULANT

AVANCES ET ACOMPTES AUX PERSONNELS	Année 2017	Année 2018
	3 936.52	4 220.52

SUBVENTIONS A RECEVOIR	
FAMI ASILE 2014 – 2016	840 000.00 €
FAMI ASILE 2017 – 2019	450 123.00€
S/ TOTAL	1 290 123.00€
FAMI INTEGRATION DEC 2014- NOV 2017	230 214.80 €
FAMI INTEGRATION DEC 2017- NOV 2020	134 066.50 €
S/ TOTAL	364 281.30 €
ARS Île-de-France	95 240.00 €
ARS Guyane	40 000.00 €
CPAM 94	31 103.79 €
CRAMIF	4 000 €
Fondation de France	76 082.19 €
SIDACTION	30 000 €
Fondation Abbé Pierre	20 000 €
Barreau de Paris	8 000 €
DAAEN	30 000 €
AIDES	15 000 €
TOTAL	2 003 830.28

DEBITEURS DIVERS

	2017	2018
Débiteurs divers	37 629.27 €	82 945.78 €

3.2 BILAN : PASSIF

Fonds associatifs

	2017	2018
FONDS PROPRES		
Subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables		
Subvention CNE IDF	7 140.00	7 140.00
Totalement utilisée en 2005 et 2006		
Subvention CR-IDF. <i>Financement de matériels informatiques achetés en 2007 et 2008 pour un montant de 38 946.57. Par contrat, la somme au-delà des 14 500 est à la charge du Comede.</i>	14 500.00	14 500.00
Subvention d'investissement affectée à des biens non renouvelables <i>reçue de H LIEPIETZ</i>	15 000.00	15 000.00
Réserve de trésorerie. <i>Représente un peu plus deux mois et demi de trésorerie, ce qui est insuffisant pour pallier les retards de versement des subventions.</i>	310 000.00	310 000.00
Report à nouveau. <i>Compte tenu des explications ci-dessus : Report à nouveau 31/12/2012-11373.65 affectation AG juin 2013</i>	220 909.03	275 375.35
RESULTAT DE L' ANNEE	54 306.32	98 507.16
total des fonds propres (associatifs)	622 015.35	720 522.51

PROVISIONS ET FONDS DEDIES

	31/12/2017	31/12/2018
Provisions pour pensions	72 649.00	82 283.00
Audit subv. FAMI		
2013/2014/2015	80 203.00	350 203.00
Provision pour litige prud'homme		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	73 714.00	14 983.00
	226 566.00	447 469.00

DETTES

	2017	2018
DETTES FINANCIERES	219 827.20	32 500.00
FOURNISSEURS DIVERS	164 118.03	193 396.61
AUTRES DETTES	159 630.54	68 627.59
PERSONNEL	152 501.39	163 050.22
ORGANISMES SOCIAUX	255 744.91	295 536.52
Etat et Collectivités publiques	44 659.01	39 363.44

Taxe sur les salaires et FPC, construction + charges fiscales sur congés payés

Nota sur les congés payés :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Droits acquis en %	47.9	44.30	45.64	40.23	42.92	45.12
Droits restants en %	52.1	55.6	54.36	59.77	57.08	54.88
Droits acquis en euros	71180	59 820	68 891	76 252	77 487	87 975
Droits restants en euros	77 402	73 123	82 004	113 283	103 033	106 986

COMPTES DE REGULARISATION

224 668 .38

606 422.48

Produits constatés d'avance : Part subvention

- SIDACTION, à valoir de janvier à juin 2019 pour le projet « Accès aux soins et aux droits des étrangers vivant avec le VIH » pour 18 000 € et pour le projet « Accès aux droits des personnes étrangères / migrantes en situation de vulnérabilité en Guyane » pour 10 000 €
- Fondation de France, de janvier 2019 à décembre 2020 pour le projet « Renforcement des actions de l'association en région PACA, Guyane et Auvergne-Rhône Alpes » pour 80 000 €.

- Fondation Abbé Pierre, à valoir de janvier à décembre 2019 pour le projet « Aide à l'hébergement pour les patients du centre de santé en situation de grande vulnérabilité » pour 20 000 €.
- FAMI asile, part de janvier à décembre 2019 pour le projet « Prise en charge médico-psychologique des demandeurs d'asile particulièrement vulnérables » pour 299 667.15 €.
- FAMI intégration, part de janvier 2019 novembre 2020 à pour le projet « Accès à la santé et aux droits des personnes âgées immigrées » pour 178 755.33 €

Le résultat

1- Les produits

- Entre 2017 et 2018 les **produits d'exploitation** ont augmenté de **67 417,1 € (+ 2,8 %)** pour atteindre **2 457 607,72 €** (2 390 190,59 € en 2017, 2 117 814,17 € en 2016).
- Les **subventions d'exploitation 2018** ont augmenté de **123 125,17 € (+6%)** pour atteindre **2 156 472,2 €** (2 033 347,03 € en 2017).

1-1 Subventions

Augmentation de 53 482,9€, +3,13% des subventions publiques (nationales/régionales/locales/internationales)

- ✓ Les subventions nationales ont diminué de **33 053,83 €** (total 701 341,28 €), - 4,5%
 - ✓ Les subventions régionales ont augmenté de **86 369,11 €** (671 618,10 €), + 14,75%
 - ✓ Les subventions internationales sont stables (389 044,82 €), +0,04%
 - ✓ Les aides privées ont augmenté de **69 642,49 €** (394 268 €), + 21,5%.
- Evolutions des produits du Comede au cours des dix dernières années :
+ 14% en 2017, + 7,3 % en 2016, + 12,56 % en 2015, - 5,6 % en 2014, + 16 % en 2013, + 5,6% en 2012, + 2.4% en 2010, + 8.3% en 2009, + 16,2% en 2008.

L'évolution positive des subventions en 2018, réinscrit durablement cette courbe dans une progression positive après la sérieuse inflexion de 2014.

Répartition des subventions (%)	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Part des subventions publiques françaises	56	55	53	63,5	59,32	58,2	61,6	60,7	67,7	67,6	68,2
Part des autres subventions	32	30	31	36,4	40,67	41,7	38,3	39,3	32,3	32,4	31,8

A noter :

- La disparition de la Réserve parlementaire (43 500 € en 2017).
- Suite à plusieurs démarches entreprises en 2018, avec l'appui de la FNCS (Fédération nationale des centres de santé) la dotation forfaitaire versée par la CPAM dans le cadre de l'Accord National des centres de santé (Assurance Maladie) fixant le référentiel pour l'accessibilité, l'organisation et la coordination des soins a pu être récupérée. A ce titre l'association perçoit une rémunération sur deux types de postes : aides pérennes et options de coordination des soins. Son montant est fixé en fonction des conditions d'atteinte des engagements correspondants selon le référentiel cadre cité précédemment, adapté au fonctionnement des centres de santé « traditionnels ». La spécificité des modalités d'accueil et d'organisation du centre de santé du Comede adaptée aux besoins des patients exilés permet difficilement d'atteindre l'exhaustivité des

prérequis du référentiel. Cette situation n'est pas nouvelle, Le Comede ne remplissait déjà pas l'ensemble des éléments requis par le référentiel de l'accord national précédent. L'activité de soin du centre de santé du Comede reste difficile à faire financer, l'ensemble des consultations et activités sont gratuitement délivrées à un public en situation de grande précarité, (près de 80% des patients soignés au centre de santé n'ont pas de protection maladie à leur arrivée au centre de santé). Le Comede, ne pouvant se faire rembourser les consultations qu'une fois les droits des patients ouverts, prend à sa charge toutes celles qui interviennent dans cet intervalle.

- Les subventions du FAMI, de la DGS, des ARS IDF, PACA, Guyane, de Santé Publique France, du CGET et du ministère de l'intérieur (Direction de l'Asile et DAAEN) qui sont des éléments essentiels à l'équilibre financier du Comede restent globalement stables ce qui constitue une nouvelle rassurante dans le contexte national de réduction budgétaire généralisée.

1-2 Aides privées

Augmentation des aides privées + 69 642,29 euros, + 21,5%.

A noter :

Le soutien fort et stable de la Fondation de France, pour un total de 73 600 €, incluant le soutien pluriannuel de 40 000 € dans la cadre du Fonds Solidarité Migrants. Le maintien du soutien de Sidaction pour un total de 56 000 € incluant le financement du dispositif Comede Guyane. Le maintien du soutien de la Fondation Sanofi Espoir pour un montant de 130 000 €.

Le développement des Aides privées constitue un enjeu important pour la stabilisation et le développement des activités de l'association. Les budgets de financements publics, chaque année plus incertains, impliquent un recours accru à ce type de partenariat et un travail de veille annuel sur l'ensemble des Appels à projet publiés par les Fonds de dotation et fondations en lien avec la santé des exilés.

1-3 Stabilisation des sources de financement

Douze subventions perçues par le Comede sont versées dans le cadre de conventions pluriannuelles (montant total **1 301 012,82 € correspondant à 53% des produits d'exploitation et à 51% du total des produits**) :

- ✓ **Quatre subventions publiques nationales**
 - DGS 272 800 € (4 ans)
 - Santé publique France 120 000 € (3 ans)
 - DAAEN 60 000 € (3 ans)
 - CGET 25 000 € (3 ans)
- ✓ **Trois subventions publiques régionales/locales**
 - ARS PACA 80 000 € (3ans)
 - ARS Guyane 30 000 € en 2017 (puis 80 000 € par pendant deux ans)
 - Ville de Paris 50 000 € (3 ans)
- ✓ **Deux subventions européennes**
 - FAMI Asile 2 99 667,15 € (3 ans)
 - FAMI Intégration 89 377,67 (3 ans)
- ✓ **Trois subventions privées**
 - FDF Solidarité Migrants 40 000 € (3 ans)
 - Fondation Entreprise Sanofi Espoir 130 000 € (2 ans)
 - MSF 54 168 € (2 ans)

A noter :

- Depuis 2018, la perte de la convention pluriannuelle ARS Ile de France (dernière convention pluriannuelle 2015, 2016, 2017), pour un montant de 193 100 euros, augmente le niveau d'incertitude en début de chaque année sur la réalisation des activités de prévention et de promotion de la santé en Ile de France. Ces activités du centre de santé du Comede, principalement, constituent le cœur de l'activité de l'association proposée aux patients exilés en situation de précarité avec notamment la proposition systématique d'un bilan de santé complet et adapté, des consultations de prévention, des activités d'éducation thérapeutique pour les patients souffrant de maladies chroniques et de prévention en santé psychique, avec des interprètes professionnels en présentiel. Le retour à la pluri-annualisation de ce soutien, au niveau de financement obtenu en 2018, (en augmentation pour atteindre 293 100 €) constitue un enjeu primordial pour assurer leur maintien et leur développement.
- Une action de plaidoyer a été entreprise auprès de la Direction de l'Asile afin d'aboutir au maintien de la hausse de 60 000 € obtenue en 2017, et à la pluri-annualisation de ce soutien.
- Comme les années précédentes les subventions gardent une place prépondérante dans les produits du Comede atteignant 88 %, et maintenant un fort niveau de dépendance de l'association aux subventions publiques, la diversification des produits de l'association reste donc d'actualité.

En conclusion,

L'ensemble de ces subventions sont soumises à des contrôles étroits de l'utilisation des fonds et des audits toujours plus chronophages répondant à des logiques de contrôle de gestion parfois déconnectés des enjeux de l'accueil et du soin des personnes exilées.

Près de **33% des sources de financement** du Comede restent pour la majorité ponctuelles et non pérennes, et quoiqu'il en soit soumises à appels à projets annuels. Elles ne permettent donc que très difficilement de projeter les activités du Comede à moyen et long terme, ou d'assurer leur continuité et leur développement.

Trouver de nouvelles sources et de nouveaux modes de financement stables reste donc un souci majeur.

1-4 Prestations

La stabilisation des prestations encaissées (128 191,16 €, contre 128 552, 83 € en 2017, - 0,28%) correspond au contrôle du volume de prestations de formation, et à une relative stabilisation des encaissements des remboursements de l'assurance maladie.

Les ventes de prestations de formation sont en augmentation et nécessitent un encadrement étroit, elles atteignent 70 128,78 € (+ 7962,16 €, + 12,81%). A noter que les formations du Comede sont assurées par les salariés du Comede afin de garantir leur niveau d'expertise et les enrichissements qu'apporte l'activité de terrain. Dans un budget extrêmement contraint, les arbitrages sur le temps de travail des membres de l'équipe sont le plus souvent faits en faveur de l'accompagnement prioritaire des patients et impliquent un contrôle accru du niveau d'investissement sur les autres champs d'activité, notamment en l'espèce l'animation des prestations de formation.

Depuis près de dix ans les professionnels du Comede mettent à la disposition des stagiaires leur expertise de terrain, leurs connaissances pratiques et leurs savoirs théoriques.

Une attention particulière est portée aux seuils de fiscalisation. Dans le cadre de son évolution stratégique et pour garantir l'hybridation de ses ressources, l'association envisage le développement



des activités de formation dans d'autres cadres juridiques, incluant si nécessaire l'engagement d'une procédure de rescrit fiscal.

Ces formations s'appuient sur une double expérience :

- Expérience d'accueil, soins, soutien de l'équipe pluridisciplinaire du Centre de santé (situé dans le centre hospitalo-universitaire de Bicêtre en Île de France) dont les professionnels accueillent et conseillent quotidiennement les exilés depuis plus de 35 ans ; du Comede en Paca au sein des permanences d'accueil pluridisciplinaires (médecin, assistante sociale et psychologue) mises en place en 2018 ; du Comede Loire au sein des consultations de santé mentale.
- Celle du Centre ressource qui développe des actions d'accompagnement des publics (depuis le centre de santé, du Comede Paris, Marseille, et Grenoble) dans le cadre des permanences téléphoniques nationales, de recherches et de publications dont l'édition du « Guide Comede » et des livrets de santé bilingue en lien avec les partenaires régionaux et nationaux du réseau Comede.

Le Comede continue de développer et d'étendre son centre de formation et maintiendra cette dynamique dans les années à venir en tenant compte des contraintes fiscales.

1-5 Autres produits

Dons reçus :

En 2018 les dons reçus ont augmenté de manière tout à fait exceptionnelle suite à la perception d'un don d'un montant de 35 000 € en cours d'année. Le montant total des dons a atteint **98 857,90 €** contre 60 950,73 € en 2017 (+ **38 507,17 €**). Depuis plusieurs années les montants de dons reçus ont connu une augmentation lente mais régulière. Un appel à soutien ciblé, notamment auprès des lecteurs de la revue *Maux d'Exil* est diffusé chaque année.

Cotisations : Les cotisations des membres ont augmenté (+ 400 €, 1840 € correspondant à une augmentation de 27,7%). Le Comede a connu une vague importante d'adhésion au cours des deux dernières années, et notamment suite à la modification des statuts permettant aux bénévoles et salariés d'adhérer à l'association. A noter, que les salariés sont membres non-cotisants et n'ont pas droit de vote à l'Assemblée Générale.

Le résultat

2- Les charges

Globalement les charges d'exploitation ont connu une augmentation de **+ 5,23 % (+ 126 177,59 €) pour atteindre 2 410 378,15 €** (rappel : + 14% en 2017, +9,3% en 2016, + 12,6% en 2015, - 3,2 % en 2014, + 17,86% en 2013, + 5,56 % en 2012, - 4,4% en 2011, +1,4% en 2010, +7,1 en 2009, +13,6% en 2008).

Les charges sont, chaque année, placées sous contrôle étroit afin de garantir un exercice au plus près de l'équilibre et de réaliser un excédent. Malgré des partenariats qui tendent à se stabiliser et à s'approfondir, la difficulté de trouver et d'anticiper l'obtention de nouvelles subventions pérennes dans un contexte de restrictions budgétaires des finances publiques ralentit toujours les projets de développement et encourage une gestion prudente.

A noter l'obtention de nouveaux locaux à Marseille, Cayenne et Paris.

Remarquons qu'une gestion « au plus juste » de l'ensemble des frais tout au long de l'année a permis une bonne maîtrise des dépenses (+5,23%) directement liée à une augmentation de l'activité globale de l'association (total des actes +9%, file active +6%).

ACHATS

Augmentation de 9327 € (+ 39,12%) due à une augmentation des achats de fournitures administratives principalement liée à la mise en place et au fonctionnement des dispositifs Comede Paca et Comede Guyane. Aucune dépense exceptionnelle n'a été enregistrée en 2018.

SERVICES EXTERIEURS

Les services extérieurs ont connu une forte augmentation (**+ 13 618,91 €, + 19,36%**). De même que pour le poste précédent, l'installation des dispositifs Comede Paca et Comede Guyane ont occasionné une augmentation des charges, notamment charge locatives + 42,11% (loyers, location de véhicule, assurance, maintenance informatique).

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Les autres services extérieurs sont restés stables (- 0,91%) malgré une légère augmentation des honoraires et concours divers (**augmentation des charges d'interprétariat professionnel + 3,26%**). Les frais liés aux déplacements missions réception, se sont stabilisés pour atteindre 25 828, 63 € (incluant les déplacements et mission en Guyane de plusieurs membres de l'équipe, et les déplacements de la chargée des activités du Comede en Guyane sur le territoire métropolitain).

Honoraires et concours divers : Les charges d'interprétariat continuent d'être un poste de dépense important. Les situations complexes vécues par les personnes exilés reçues au Comede imposent un accompagnement pluridisciplinaire plus long afin d'apporter une réponse appropriée aux multiples obstacles à l'accès au droit commun et/ou au non-recours aux dispositifs publics. Dans ce contexte, Le recours à l'interprétariat professionnel est un impératif afin de proposer un soin et une relation d'aide de qualité aux consultants. L'activité en augmentation a un impact sur le recours à l'interprétariat professionnel avec une augmentation des charges liées.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des différents dispositifs/pôles d'activité (centre ressources et service financier notamment), le Comede a eu recours à des prestataires extérieurs (en lien notamment avec l'activité d'éducation thérapeutique : nutritionniste, podologue et le suivi des dossiers de subvention Fami Asile et Intégration). Enfin, l'activité de supervision d'équipe (analyse des pratiques professionnelles) a été maintenue.

IMPOTS TAXES ET ASSIMILES

Le poste est en légère diminution – 4,60%. Taxe sur les salaires en diminution (+ 8 899 €) : en lien avec les charges de personnel en légère diminution (voir ci-après). Participation à la formation en légère augmentation (+ 1 675 €).

CHARGES DE PERSONNEL

Le poste « charges de personnel » qui comprend les salaires, indemnités, primes et charges sociales, et auquel s'ajoutent les impôts et taxes sur les salaires et le financement de la formation continue, inscrits en impôts et taxes, est le poste plus important et est encadré avec rigueur tout au long de l'année. En légère rétractation en 2018 (- 2,4%), ce poste reflète une stabilisation de l'ETP en 2018, (28,68 ETP en 2018 contre 28 ETP en 2017). Cette légère diminution n'a pas empêché une augmentation de l'activité globale de l'association (+9%) et de la file active (+6%). Depuis 2011, il comporte également la partie des congés payés concernant les droits acquis.

Entre 2017 et 2018 les charges de personnel sont en **légère diminution – 40 689,74 € correspondant à une baisse de 2,4%**.

Les charges de personnel constituent le poste de charges le plus élevé
Il représente en effet **73 % des charges d'exploitation** (72 % du total des charges).

AUTRES CHARGES / REDEVANCES

Il s'agit de la redevance payée mensuellement au prestataire ICT pour l'utilisation de son logiciel de télétransmission, de gestion des rendez-vous patients et des emails. Son montant mensuel contractuel est fixe.

CHARGES DE L'ACTIVITE

Les charges de l'activité (médicaments, examens de laboratoire, aide sociale, sont stables et atteignent 9 379,11 €. La très grande majorité de ces prestations sont incluses dans le budget supplétif du Comede (pharmacie humanitaire, examens gratuits dans le cadre du partenariat avec la DASES, Mairie de Paris,...).

AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements est en augmentation (+ 6 228,47 €) il s'agit principalement d'amortissement de matériel informatique.

PROVISIONS : DOTATION

Pour anticiper sur les incertitudes concernant les décotes possibles lors des contrôles du FAMI Asile 2014-2016 encore en cours et compenser les risques de perte sur subventions antérieures une provision pour risque de 270 000 € a été prévue.

CHARGES SUPPLETIVES

Elles sont représentatives des apports gracieux et contributions volontaires des bénévoles et autres partenaires (APHP / Hôpital de Bicêtre notamment). Elles n'ont pas été réactualisées cette année.

Il est à noter que ces charges supplétives contribuent chaque année à doubler les charges du Comede, montrant ainsi l'implication forte et fidèle des partenaires de l'association.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 158 195,57 euros bruts.